

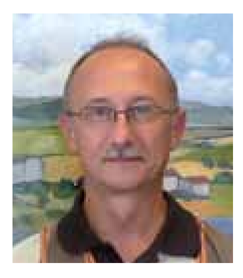


2 LOIRES INFOS

La lettre d'information sur le projet de reconstruction de l'axe à 225 000 volts Le Puy-en-Velay, l'Yssingelais, Saint-Etienne

N°1





Jean-Loup BACHET, directeur de projet

Entreprise de service public, RTE exploite, entretient et développe le réseau public de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire national. Dans le sud-est du Massif Central, RTE s'apprête à investir près de 110 millions d'euros pour renforcer le lien énergétique entre les « 2 Loires ».
Ce projet consiste à remplacer la ligne de grand transport d'électricité construite en 1941 entre Le Puy-en-Velay et Saint-Etienne par un nouvel ouvrage de plus grande capacité.
Vous êtes un acteur au quotidien du dynamisme du territoire concerné par ce projet inter-régional qui vient d'entrer en concertation. C'est pourquoi, pour vous rendre compte de son avancée, nous avons souhaité mettre en place cette lettre d'information.
Dans ce premier numéro de « 2 Loires Infos », nous donnons la parole aux acteurs de la concertation qui, tous ensemble, participent à l'émergence du projet le mieux adapté aux espaces traversés. Je les remercie vivement de leur contribution.

RENFORCER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DES 2 LOIRES...

... POURQUOI ?

L'axe « Le Puy-en-Velay, l'Yssingelais, Saint-Etienne » est un territoire dynamique accueillant chaque année de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises.
Il s'inscrit dans la zone sud du Massif Central qui assure, grâce à ses barrages, la production d'électricité « verte ». De plus, à l'heure actuelle, ce territoire diversifie ses activités de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, biomasse) conformément aux objectifs du Grenelle Environnement.
Sur le plan électrique, cet espace dynamique est principalement alimenté par une ligne à 225 000 volts vieillissante qui arrive aujourd'hui en limite de ses capacités.
En cas d'incident majeur sur l'ouvrage, plusieurs centaines de milliers de foyers et d'entreprises du sud du Massif Central pourraient se trouver privés d'électricité. **Pour accompagner les évolutions en cours et anticiper le développement futur du territoire,** le réseau électrique doit donc être renforcé.

... COMMENT ?

Le projet proposé consiste à **remplacer la ligne à 225 000 volts actuelle par une nouvelle ligne à 225 000 volts double circuit** dont le tracé sera défini au terme de la concertation.
Cet ouvrage devra être raccordé aux 4 postes électriques existants de Rivière (Saint-Etienne), Trevas (Les Villettes), Sanssac (Sanssac-l'Eglise), Pratclaux (Saint-Privat-d'Allier) pour assurer la desserte des agglomérations et conforter la solidarité énergétique entre la Loire et la Haute-Loire.
Une fois cette nouvelle ligne construite, l'ancienne ligne sera entièrement supprimée.
Cette solution technique préférentielle a émergé au cours d'une phase d'échanges avec le public organisée en 2009 par RTE en amont de la concertation. Près de 750 personnes y ont pris part.



TÉMOIGNAGES DE PARTICIPANTS A LA CONCERTATION

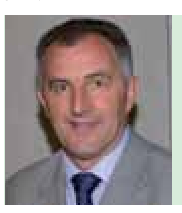
La concertation sur le projet « 2 Loires » réunit une grande diversité d'acteurs. Tous ont en commun le souci de faire évoluer le projet dans le sens d'une meilleure prise en compte du contexte local. Comme le montre notre interview croisée de quatre participants à cette concertation.

UN DIALOGUE ENTAMÉ EN AMONT DE LA CONCERTATION

La plupart des participants à la concertation ont appris l'existence de la problématique électrique sur le réseau des « 2 Loires » par le biais de rencontres individuelles ou collectives avec l'équipe RTE. « La Ligue pour la Protection des Oiseaux a été sollicitée par RTE en amont de la procédure de concertation, afin d'échanger sur le parti pris technique de reconstruction de la ligne existante », souligne ainsi Jean-Christophe GIGAULT, directeur de la LPO Auvergne.

Sandrine GARDET, directrice du Parc Naturel Régional du Pilat, ajoute que les services du PNR « ont été informés de ce projet dès le départ via plusieurs réunions de travail avec le maître d'ouvrage. La concertation est un élément important dans la conduite d'un projet. »

Le maire de Bains, Michel DECOLIN, confirme avoir bénéficié comme l'ensemble des élus locaux d'une pré-information : « RTE recherche la transparence en donnant la même information à toutes les communes : celles qui sont concernées directement par la ligne existante mais aussi les communes voisines. Les équipes RTE nous présentent tous les documents utiles pour permettre une discussion concrète et de qualité sur le projet ».



« RTE recherche la transparence en donnant la même information à toutes les communes »
Michel Decolin, maire de Bains

TENIR COMPTE DES SENSIBILITÉS ET DES PROJETS LOCAUX

La participation des divers acteurs de la concertation doit aboutir à une meilleure prise en compte des sensibilités locales.

A ce titre, Jean-Christophe GIGAULT confirme que « la LPO joue le rôle d'expert puisqu'elle effectue un diagnostic avifaune de la ligne existante afin d'identifier les points d'amélioration possible ». Les résultats de cette étude nourriront la concertation.



« Nous recherchons les points d'amélioration possible de la ligne existante »
Jean-Christophe Gigault, directeur de la LPO Auvergne

La mission de Dominique BRUNON, Architecte des Bâtiments de France en Haute-Loire, consiste à « mettre en avant la qualité des sites et à formuler des préconisations pour favoriser l'insertion du projet dans son environnement patrimonial ». Les premières visites de terrain qu'il a effectuées le poussent aujourd'hui à considérer que « le site inscrit de Polignac –le seul traversé par la ligne existante- est le plus fragile du fait de la juxtaposition de micro-paysages complexes ».

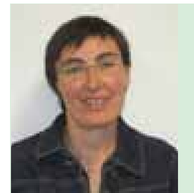
Les élus locaux surveillent également de près l'intégration de la future ligne dans son environnement urbain. Pour Michel DECOLIN, « il faudra veiller à préserver les zones urbanisées actuelles mais aussi futures qui sont

LES DATES CLEFS DU PROJET

2010-2012 : Phase de concertation
2012 : Consultation des maires et des services puis enquête publique
2013 - 2014 : Déclaration d'Utilité Publique et autres autorisations administratives
2014 - 2016 : Travaux
2016 : Mise en service de l'ouvrage



inscrites dans les PLU communaux, tout en conservant un axe de référence pour limiter la longueur de la future ligne et son incidence globale sur l'environnement ».
Pour Sandrine GARDET, la concertation sur le projet est l'occasion de préparer l'avenir. Ainsi, « RTE a été invité à s'investir dans la révision de la Charte du Parc. L'équipe projet a fait preuve d'une véritable écoute, ce qui a permis de poser les bases d'une relation constructive pour la suite du projet ».



« RTE a été invité à s'investir dans la révision de la Charte du Parc. »
Sandrine Gardet,
directrice du PNR du Pilat

VEILLER À L'INSERTION ENVIRONNEMENTALE DU FUTUR OUVRAGE

« En arpentant le terrain, on s'aperçoit que le tracé de la future ligne pourrait être amélioré à certains endroits par rapport à celui de la ligne existante », souligne Dominique BRUNON qui constate également que « sur la majorité du tracé, le paysage est suffisamment large et étendu pour permettre à la ligne de se fondre dans son environnement ».
La plupart des acteurs de la concertation s'accordent à penser « qu'il faudra surtout travailler à l'intégration paysagère de la ligne ». Pour Sandrine GARDET, cela pourrait notamment passer par « le choix de pylônes prenant en compte les spécificités du Parc qui offre des paysages de très grande qualité et concentre une grande richesse écologique sur un territoire restreint ».
Et chacun de conclure que la concertation ne fait que commencer et que tout reste à faire pour aboutir au tracé optimal du nouvel ouvrage.

« Le tracé de la future ligne pourrait être amélioré à certains endroits par rapport à celui de la ligne existante »
Dominique Brunon,
Architecte des Bâtiments de France de Haute-Loire

LA CONCERTATION : MODE D'EMPLOI

Comment est organisée la concertation autour du projet ? Qui y participe ? Isabelle LEGROS, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne, en charge de l'instruction du dossier « 2 Loires », répond à nos questions.

« La concertation sur le projet 2 loires mobilise près de 150 personnes »
Isabelle LEGROS

Quel est l'objectif de la concertation ?
La concertation sur les grands projets d'infrastructures, comme le projet « 2 Loires », a pour principal objectif d'offrir un maximum d'informations aux personnes concernées. Ceci leur permet ensuite de participer à l'amélioration du projet grâce à leur connaissance du contexte local. Au bout du compte, la concertation facilite l'acceptabilité d'une infrastructure en orientant le maître d'ouvrage [ici RTE] vers le projet le moins pénalisant possible pour l'ensemble des acteurs.
Qui sont les acteurs qui participent à la concertation ?
La liste des représentants du territoire invités à participer à la concertation a été établie conjointement par l'ensemble des services de l'Etat, en collaboration avec RTE. La population est directement représentée par ses élus, les associations locales de défense de l'environnement et du cadre de vie ainsi que les acteurs socio-économiques tels que la Chambre de commerce et d'industrie ou la Chambre d'agriculture. Sur le projet « 2 Loires », 150 personnes environ participent à la concertation.
Comment se déroule-t-elle ?
Les grands principes de la concertation sont fixés par une circulaire ministérielle qui prévoit l'organisation de deux temps forts.
Le premier consiste à débattre de l'aire d'étude du projet et à valider ses limites. Celle-ci correspond à la zone géographique dans laquelle pourrait s'inscrire le projet. Dans le cas de « 2 Loires », l'aire d'étude proposée par RTE a été adaptée pour tenir compte des propositions des acteurs de la concertation.
Le deuxième temps fort consiste à choisir le fuseau « de moindre impact » : une bande de quelques centaines de mètres de large dans laquelle on recherchera ensuite le tracé de la ligne. Pour cela on s'appuie sur des études recensant les sensibilités des territoires (urbaines, environnementales, etc). Sur le projet « 2 Loires », RTE innove en ajoutant à ce recensement un travail de diagnostic des habitudes de vie des populations auquel participent de nombreux acteurs locaux.

PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HUMAIN : UNE PRIORITÉ DU PROJET « 2 LOIRES »



« La première préoccupation d'une étude environnementale c'est l'homme et ses activités. Ce sont eux qui façonnent les paysages et conditionnent la biodiversité ».
Dominique Michelland, directeur de C3E

C3E, bureau d'étude indépendant, dirigé par Dominique MICHELLAND, est chargé d'élaborer l'étude d'impact sur le projet RTE. Un travail qui a démarré avec la réalisation en 2010 d'un diagnostic de l'environnement et qui se poursuivra jusqu'en 2012. Les recensements et analyses effectués par C3E durant toute cette période doivent éclairer la réflexion des acteurs de la concertation.

Quel rôle jouez-vous dans le projet de RTE ?
Nous assistons RTE pour lui permettre d'intégrer les problématiques environnementales à tous les stades de son projet. Notre mission consiste également à fournir aux acteurs de la concertation une information claire et transparente qui les aidera à formuler leurs choix.
Concernant le projet « 2 Loires », dès la phase de pré-information du public nous avons établi un diagnostic environnemental qui mettait en exergue les incidences de la ligne existante (surplombs d'habitations, etc.). Par la suite, nous avons réalisé l'état initial de l'environnement qui a servi de base pour délimiter l'aire d'étude. Il s'agit d'une vaste zone géographique qui fera l'objet d'investigations approfondies pour identifier d'abord des fuseaux possibles de passage puis le tracé de la ligne.

Comment procédez-vous pour déterminer les fuseaux de passage envisageables ?
Nous travaillons selon une méthode rigoureuse qui consiste à affiner progressivement le recensement des enjeux environnementaux à l'intérieur de l'aire d'étude. Pour cela, nous intégrons non seulement les données préexistantes des services de l'Etat et celles d'associations locales, comme la LPO, mais aussi des éléments que nous recueillons sur le terrain. Une fois que l'on a dressé une cartographie des différentes sensibilités (urbanisation, zones naturelles, activités humaines…), on définit des bandes de quelques centaines de mètres de large qui évitent au maximum les zones à enjeux : ce sont les fuseaux. Notre objectif est d'identifier tous les fuseaux de passage réalistes afin d'ouvrir au maximum le choix qui sera proposé aux acteurs de la concertation.
Au moment de comparer les fuseaux, nous dressons un bilan de leurs effets sur l'urbanisation, l'agriculture, les paysages, la faune-flore, etc. Mais sans donner à aucun moment la priorité à l'un ou l'autre de ces enjeux. Il revient ensuite aux acteurs de la concertation de trouver un compromis sur le fuseau préférentiel.

Quelles spécificités voyez-vous dans le projet « 2 Loires » par rapport à d'autres études similaires que vous avez réalisées ?
Les études menées sur le projet « 2 Loires » sont innovantes. Elles ont démarré très tôt lors de la phase de pré-information du public qui intégrait déjà l'environnement.
A l'heure actuelle, un diagnostic est en cours à l'échelle des différents espaces géographiques pour identifier la façon dont les gens vivent sur leur territoire. Car il ne faut pas oublier que la première préoccupation d'une étude environnementale c'est l'homme et ses activités. Ce sont eux qui habitent le territoire, façonnent les paysages et conditionnent la biodiversité. Cette démarche de diagnostic assurera un traitement équitable de toutes les communes dans la prise en compte de leurs enjeux.
Enfin, sur le plan technique, le fait de reconstruire une ligne existante offre l'opportunité de supprimer certains « points noirs » qui ont été identifiés en amont, notamment sur l'habitat.

L'illustration a été réalisée par Martin Lovy, artiste peintre au Chambon-sur-Lignon en Haute-Loire.
FRANCOM - 2010 - Crédit photos : RTE - Document non contractuel - Imprimé sur papier recyclé.
IMPRIM'VERT



Vos interlocuteurs :
De gauche à droite :
Christelle CHAIZE, chargée de concertation ;
Jean-Loup BACHET, directeur de projet ;
Philippe PERARDEL, chef de projet ;
François DUCAROUGE, chargé de concertation.

Nous contacter :
Tel : 04.27.86.28.27
RTE Rhône-Alpes Auvergne
Pôle Appui en Concertation
5 rue des Cuirassiers – TSA 30111
69399 LYON Cedex 03
info-lepuy-saintetienne@rte-france.com

Plus d'informations sur : http://tinyurl.com/rte2loires